

# Date de clôture des inscriptions aux marchés estivaux:

## vendredi 30 mars 2018

Afin d'étudier votre candidature lors de la « commission marché » pour obtenir un emplacement sur les marchés de Rosières vous devez renvoyer le dossier COMPLET avant la date de clôture.

### FICHE D'ENGAGEMENT

Cochez votre / vos choix :

Je participerai aux marchés estivaux du lundi matin de 8h à 13h **AVENUE ANDRE JEAN** qui se dérouleront du 02/07/18 au 27/08/18 (soit 9 marchés)

Tarif : 6€ les 2m et 1.50€ le mètre supplémentaire

Paiement : **abonnement obligatoire** paiement lors du 1<sup>er</sup> marché, encaissement semaine 28.

Je participerai aux marchés nocturnes du jeudi de 18h à 23h **AVENUE ANDRE JEAN** qui se dérouleront du 05/07/18 au 30/08/18 (soit 9 marchés)

Tarif : 7€ les 2m et 2€ le mètre supplémentaire

Paiement : **abonnement obligatoire**, paiement lors du 1<sup>er</sup> marché, encaissement semaine 28.

### Fiche d'identité

Nom : .....

Prénom : .....

Enseigne commerciale : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Nombre de mètres du stand : .....

Produits exposés et à la vente : (descriptif) Attention ! Seuls les produits mentionnés pourront être présentés

.....

.....

Tampon commercial

Date et signature

MAIRIE DE ROSIERES

Avenue André Jean 07260 ROSIERES

Tél : 04.75.39.52.74 E.mail : mairie@rosieres-ardeche.com

# INSCRIPTION EXPOSANT

## LISTE DES PIÈCES ET DOCUMENTS A FOURNIR

-La fiche d'engagement ci-jointe datée et signée

-Copie d'une pièce d'identité

-La carte volets permettant l'exercice d'une activité non sédentaire

-Attestation d'assurance civile et professionnelle **en cours de validité**

**Attention ! pour les produits alimentaires, mention obligatoire de l'intoxication alimentaire.**

-Pour la vente de boissons à emporter (8h-22h), fournir l'attestation de débit de boissons « petite licence à emporter ». Pour la vente de boissons sur place, fournir l'attestation de « petite ou grande licence restaurant ».

-Pour les personnes se prévalant du titre d'artisan, de maître d'artisan ou d'artisan d'art un certificat de leur qualification

-Photographie du stand et descriptif précis des objets et produits qui seront à la vente (sauf ceux présents en 2017, si pas de changement de produits)

-Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public

*N.B : Tout dossier incomplet ou reçu hors délais (clôture vendredi 30 mars 2018), cachet de la poste faisant foi, sera rejeté.*